



LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information – n° 16 Décembre 2009



LE MOT DU MAIRE

Sept-Sortaises, Sept-Sortais,

En ce début d'hiver, marqué par des chutes de neige répétitives, nous nous efforçons de rendre les routes le plus praticable possible.

La réfection de la voirie, rue de Jouarre, dernière tranche du contrat triennal de voirie, a été acceptée par le Conseil Général. La Société Wiame VRD a été retenue suite à l'appel d'offre réalisé. Les travaux doivent commencer à partir de la mi-janvier. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant le chantier.

La commune a été classée le 16 octobre 2009 en état de catastrophe naturelle suite à l'orage du 13 mai. Ce qui a bien aidé certains sinistrés vis-à-vis de leurs assurances.

Suite à la modification du code de l'urbanisme en octobre 2007 concernant notamment les autorisations relatives aux opérations d'ensemble, nous avons procédé à une modification du règlement du Plan d'Occupation des Sols afin que les règles en vigueur sur notre commune restent applicables sur l'ensemble du territoire.

En 2010, nous poursuivrons les réfections de chaussée sur la Zone Industrielle, de la rue du Passeur à Fay le Bac et programmerons la création et la réhabilitation du trottoir rue de la mairie vers la rue du Chauffour mais aussi la rénovation du terrain multisports.

A Pâques, nous renouvellerons la Chasse aux Œufs pour les enfants des maternelles et primaires.

En novembre, nous avons planté quelques arbustes en bas de la rue du Bac au Hameau de Fay le Bac afin d'agrémenter et de matérialiser ce rond point. De bonnes âmes ce sont empressées de les voler. Ce fait est inadmissible !

***Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année et
pour 2010 mes Meilleurs Vœux de Santé et de bonheur.***

François ARNOULT.

Directeur de la Publication : François ARNOULT

Rédaction : Jean-François RICHARD, Maryse WAUTHIER, Françoise BÖSCH, Laurent DE VISCH, Cécile GUEIT.

INFORMATIONS

LE SECRETARIAT de MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera **FERMEE**, JEUDI 24 et SAMEDI 26 DECEMBRE ainsi que le SAMEDI 2 JANVIER 2010

Ouverture : Mardi 29, Mercredi 30 et jeudi 31 janvier de 9 h à 12 h, notamment pour les inscriptions sur les listes électorales.

Pensez à visiter le site internet de la commune : www.sept-sorts.fr

Inscriptions sur les LISTES ELECTORALES – 31 décembre – DELAI de RIGUEUR

Vous avez jusqu'au jeudi 31 décembre 2009- 12 h, **délai de rigueur**, pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Présentez-vous au secrétariat, muni de votre carte nationale d'identité, de votre carte d'électeur et d'un justificatif de domicile (EDF, gaz, impôts fonciers...).

Dates à retenir :

Elections Régionales prévues les 14 et 21 mars 2010.

Afin de mettre régulièrement à jour les listes électorales, nous remercions les personnes qui quitteront la commune de Sept-Sorts dans les jours ou mois à venir, de bien vouloir avvertir la mairie afin de les radier de nos listes.

RECENSEMENT militaire

Les jeunes filles et garçons âgés de 16 ans et de nationalité française doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date d'anniversaire, à la mairie.

Se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

CENTRE DE VACCINATION contre la GRIPPE A

Nous vous rappelons que le Centre de vaccination situé au **Théâtre de la Ferté sous Jouarre** est ouvert tous les jours, le **lundi de 12 h 30 à 22 h, du mardi au samedi de 8h30 à 22 h** et les dimanches

de 10 h à 18 h. **Le jeudi 24/12 ouverture de 9 h à 13 h, Fermeture du centre les 25, 26 et 27 décembre.**

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés, ils sont affichés à la porte de la mairie dès réception des services préfectoraux.

Toute personne souhaitant apporter sa contribution citoyenne et à titre de bénévole dans une équipe administrative ou sanitaire, peut faire part de sa candidature à l'adresse suivante : DD77-VEILLE-SANITAIRE@sante.gouv.fr

PREVENTION HYGIENE

Dire STOP au VIRUS de la GRIPPE c'est aussi adopter les bons gestes d'hygiène pour vous protéger, protéger votre famille, vos collègues..., à savoir se laver les mains souvent, se couvrir la bouche lors des toux et éternuements, arrêter les bises, embrassades, poignées de mains, aérer régulièrement les pièces, éviter les voyages et déplacements inutiles, porter un masque dès que l'on se sent malade et en présence d'un malade...

LES GESTES de CHACUN FONT LA SANTE DE TOUS

Site : www.inpes.sante.fr

PREVENTION OBLIGE

En prévention de la pandémie annoncée, la commune a acheté des masques en coopération avec la communauté de communes, ainsi que du gel hydroalcoolique.

Vous trouverez dans le SAS d'entrée de la mairie des masques chirurgicaux à votre disposition lors de votre visite au secrétariat, à mettre en cas de besoin.

Merci de votre compréhension.

RAPPEL

PUITS et FORAGES - DECLARATION

Face à la multiplication des forages individuels, source potentielle de pollution, la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a

renforcé les dispositions applicables à ces installations.

Déclaration des dispositifs :

Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique, **doit être déclaré au maire de la commune où cet ouvrage est prévu, au plus tard un mois avant le début des travaux.**

Les dispositifs de prélèvements, puits ou forages à des fins d'usage domestique de l'eau entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

Pour les travaux entrepris à compter du 1^{er} janvier 2009, la déclaration doit être faite au plus tard un mois avant le début des travaux.

DECHETS et COLLECTES

Vous pouvez télécharger le calendrier des collectes sur le site internet de la commune – www.sept-sortis.fr (liens communauté de Communes du Pays Fertois) et pour ceux qui n'ont pas internet, vous pouvez vous le procurer en mairie.

Collecte déchets verts (sacs)

Les sacs (5 par semaine et par foyer) seront remis tous les samedis à l'atelier municipal de 11 h 30 à 12 h **à compter du 3 avril 2010 ; la collecte débutera le mercredi 7 avril 2010.**

Collecte des objets encombrants

Deux ramassages prévus :

Mercredi 10 mars 2010

Mercredi 25 août 2010

Composteur

Depuis le début de l'année, beaucoup d'entre vous ont choisi d'acquérir un composteur auprès du SMITOM de Montyon. Nous vous rappelons que le composteur est à réserver au SMITOM sur simple courrier accompagné d'un chèque de 22 € à l'ordre du Trésor Public.

Lors de la réception de votre bon d'acquisition, apportez-le en mairie et nous irons chercher le composteur à votre place si vous le souhaitez.

SMITOM du Nord de Seine et Marne –
Chemin de la Croix Gillet 77122
Monthyon. Tél 01.60.44.40.03 fax
01.60.44.40.05

DISPOSITIFS d'AIDE aux DEPLACEMENTS en ILE de France des POPULATIONS AGEES ou en DIFFICULTE

Trois types de cartes de transport sont proposés par le Conseil Général à destination des Seine-et-Marnais âgés de plus de 65 ans, Anciens Combattants et veuves de guerre, adultes handicapés à 80 % ou titulaires de l'Allocation Adulte Handicapée, à condition d'être domicilié en Seine et Marne depuis plus de 3 mois.

La Carte Rubis qui permet de voyager gratuitement en Ile de France sur l'ensemble des lignes régulières routières Optile. *Prix 15 €*

La Carte Améthyste ½ tarif qui permet de voyager à ½ tarif sur l'ensemble des réseaux SNCF et RATP, en Ile de France.

La Carte Améthyste gratuite : gratuité des transports sur les réseaux RATP et SNCF d'Ile de France pour les anciens combattants ou veuves de guerre âgés de plus de 65 ans.

Se renseigner en mairie pour en savoir plus et constituer le dossier de demande.

CHIENS DANGEREUX

La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a rendu obligatoire la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Au 31 décembre 2009, le propriétaire ou détenteur de chiens dits « dangereux » sera obligatoirement soumis à l'obtention d'un permis de détention délivré par la mairie.

Seuls les propriétaires ou détenteurs qui auront suivi une formation (d'une durée de 7 h) donnant lieu à la délivrance d'une attestation d'aptitude, auprès d'une personne habilitée par le préfet (attention, la date limite d'obtention de cette attestation d'aptitude est fixée au 31 décembre 2009), pourront se voir délivrer ce permis de détention.

Tout chien ayant mordu une personne, quelque soit la race, doit être obligatoirement déclaré en mairie de la commune de résidence de son propriétaire ou détenteur. L'animal sera soumis à une période de surveillance vétérinaire vis-à-vis de la rage ainsi qu'à une évaluation comportementale. Le résultat sera communiqué au Maire qui pourra alors imposer au propriétaire ou détenteur du chien mordeur les mesures appropriées.

RISQUES d'INTOXICATION au MONOXYDE de CARBONE

Gaz invisible, inodore, toxique et mortel. Il provoque des maux de tête, des nausées, des vertiges, des pertes de connaissances, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- Faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel,
- Faites ramoner vos conduits de cheminées tous les ans,
- Ne bouchez pas les aérations de votre logement

Pour plus d'informations : renseignez-vous et procurez-vous le dépliant www.inpes.santé.fr et sur www.logement.gouv.fr ou en mairie.

ENERGIES RENOUVELABLES **La Région vous aide à financer votre projet**

La Région a lancé un programme d'aides financières pour accompagner les Franciliens désireux de s'engager en faveur de ces énergies d'avenir. Elle vous aide également à installer des toitures végétalisées.

La Région vous aide dans le cadre de la construction neuve et de la rénovation pour l'installation des équipements suivants :

- Chauffe-eau solaire individuel
- Système solaire combiné
- Pompe à chaleur géothermale sur nappe ou à capteurs verticaux ou horizontaux
- Capteurs solaires photovoltaïques
- Toitures terrasses végétalisées.

Bénéficiez en plus d'un crédit d'impôt pour ces installations (sauf toitures végétalisées). Il vous suffit de prendre contact avec votre centre des impôts pour obtenir les informations nécessaires.

Vous êtes intéressé ?

L'Espace Particuliers de la Région répond à toutes vos questions au

01 53 85 76 52 les mardis (14 h à 17 h), les mercredis (de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) et les jeudis de 9 h à 12 h

Courriel : energie@iledefrance.fr

Télécharger le dossier de demandes d'aides :

www.iledefrance.fr/aides/environnement

COMMUNIQUEES de L'ASSURANCE MALADIE

* **Une adresse unique pour le Service médical :** Si vous souhaitez transmettre des documents au Médecin-conseil :

(volet d'arrêt de travail, protocole de soins pour demande de 100 %, demande d'accord préalable) depuis le 1^{er} octobre 2009, une seule adresse quelque soit votre lieu de résidence :

SERVICE MEDICAL

Elsm 77

77605 MARNE LA VALLEE cedex 03

TEL : 3646

* **Les enfants de moins de 16 ans peuvent être inscrits sur la carte Vitale de leurs deux parents.**

Cela peut faciliter la consultation d'un professionnel de santé et le remboursement des soins.

- contactez d'abord votre mutuelle pour savoir si elle accepte cette démarche
- adressez ensuite à l'assurance maladie une demande précisant les numéros de sécurité sociale des deux parents, accompagnée d'une photocopie de votre livret de famille :

à la CPAM 77,

77605 Marne la Vallée cedex 03.

* **Capital décès :** vous avez perdu un proche. Peut-être avez-vous droit au capital décès versé par l'Assurance Maladie.

Attention : Si vous êtes bénéficiaire prioritaire du capital décès, vous disposez d'un délai d'un mois pour déposer votre demande.

Renseignez-vous dans les points d'accueil ou téléphonez au 36 46.

Communiqué CNAV assurance retraite

La Cnav peut missionner au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie un professionnel qui va évaluer leurs besoins. Il suffit d'envoyer à la CNAV l'imprimé « Demande d'aide au maintien à domicile » disponible auprès des agences retraites ou par téléphone au 0821 10 12 14 (0.09 €/m).

VOUS VOUS MARIEZ – UNE NOUVELLE DEMARCHE EN LIGNE VOUS EST PROPOSEE

Le mariage est l'un des événements de vie qui amènent certaines personnes à changer de nom d'usage. La déclaration de changement de nom d'usage est une procédure simple mais fastidieuse puisqu'il faut la répéter auprès de multiples administrations. C'est pourquoi la Direction générale de la modernisation de l'Etat a souhaité unifier ces formalités en permettant d'informer plusieurs organismes en une seule démarche réalisable en ligne sur Internet.

Comment procéder :

Il est possible de déclarer en ligne un changement de nom d'usage après avoir ouvert un compte personnel sur « mon.service-public.fr ». Cet espace est accessible depuis la page d'accueil du portail www.service-public.fr ou directement à l'adresse www.mon.service-public.fr.

Quels sont les organismes informés :

Dès à présent, l'usager peut informer en une seule démarche les services de l'assurance maladie (CPAM, MSA, RSI), ceux des allocations familiales (CAF) et le bureau du Service national (BSN), l'assurance vieillesse (CNAV et le Pôle emploi (ex-Assedic/ANPE). D'autres partenaires rejoindront le dispositif progressivement.

Ce service est gratuit.

COVOITURAGE

Le Conseil Général a lancé un site internet de covoiturage :

www.covoiturage77.fr

L'objectif est de permettre aux Seine-et-Marnais d'effectuer des déplacements plus économiques et plus respectueux de l'environnement. Il suffit de s'inscrire en ligne, de déposer une offre de transport ou une demande de trajet. Des dépliants sont à votre disposition en mairie, expliquant les modalités d'inscription et de recherche.

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Général annonce la mise en ligne du site Internet de la Médiathèque Départementale.

<http://mediatheque.seine-et-marne.fr>

Cet outil s'adresse tout d'abord à tous les acteurs du livre en mettant à leur disposition un important éventail d'informations sur toutes les actions menées pour la lecture publique dans le département. Ainsi, agenda des manifestations et catalogue avec réservation en ligne de la Médiathèque seront désormais accessibles sur le même support.

NOUVEAU SERVICE NOT'ANALYSE

Vous souhaitez vendre..., les Notaires de Seine-et-Marne vous proposent un nouveau service : un diagnostic juridique et fiscal, établi sans frais, préalablement à toutes vos démarches, qui vous permettra de maîtriser au mieux les contours de votre projet, et d'être parfaitement éclairés sur les contraintes et obligations en résultant. *Par exemple* : la fiscalité applicable, les diagnostics à établir, les permis ou autorisations à obtenir...

Consultez votre Notaire.

www.chambre-seineetmarne.notaires.fr

NOTRE VILLAGE

ETAT CIVIL 2009

Se sont unis :

Loïc LEMERCIER et Valérie GORSE le
28 mars 2009

Nicolas MORELLE et Alicia RENOUE le
29 août 2009

Nouveaux nés :

Lucas De ALMEIDA le 24 février 2009

Elisabeth JULIEN le 24 juillet 2009

Louis LEMERCIER le 7 août 2009

Défunts :

Caterina PACE le 13 février 2009

Fabrice GODART le 31 mars 2009

Louis TAICLET le 24 août 2009

AIRE DE JEUX au PATIS

Des nouveaux jeux ont été installés sur le Pâtis pour le plus grand plaisir des enfants. Une balançoire et un jeu à ressort ont été mis en place par les employés communaux. Il est prévu de restaurer le terrain multisports ; des études sont en cours.



LA SORTIE du CCAS

Destination le CIDRE.

Cette année nous nous sommes intéressés à la production de cidre de la région. La destination retenue fut la Ferme de la Bonnerie, tenue par Mr et Mme BIBERON Michel, située sur la commune de Verdilot.

Par une matinée fraîche et ensoleillée, nos guides nous menèrent sur le lieu de production des pommes et à tour de rôle ils nous ont relatés leur travail et leurs réalisations.

Objectif : la volonté de remettre à jour une production locale du cidre fermier avec l'intention de préserver notre santé.

Cela commença par la replantation, il y a une quinzaine d'années sur des terres dites difficiles, la production de cette époque était revendue au groupe Pernod Ricard qui exploitait les appellations Jacques de Toy, Jean de Brie.

Aujourd'hui cette surface a augmenté, les méthodes d'entretien ont évolué et la réalisation du cidre est faite sur site.

Des investissements ont été réalisés avec l'arrivée de leurs enfants sur l'exploitation ce qui a donné une production locale de cidre Fermier. Nos guides nous ont indiqué que l'on élaborait le cidre avec un savant mélange de pommes au moment du pressage et beaucoup d'humilité.

Après ce petit tour en extérieur, nous avons pu voir les différents matériels utilisés pour la récolte, le pressage, ainsi que l'embouteillage. Ils produisent aussi des jus de pomme ainsi que du jus de raisin, un magasin a été agencé dans le corps de ferme, ils commercialisent leurs produits ainsi que ceux en relation avec les pommes. Une dégustation nous a été offerte pour clôturer cette visite,

Nous nous sommes rendu à Montmirail au restaurant le Grand Condé pour le déjeuner. Nous sommes revenus en fin d'après midi en passant par « la vallée » ou « la route des fonds » afin de profiter au mieux de nos jolis paysages d'automne.

De retour dans la commune, Mr le Maire, a convié l'ensemble des personnes présentes à prendre le verre de l'amitié en Mairie.

Nous souhaiterions que les nouveaux anciens soit des nôtres de façon à reconduire toujours et encore votre sortie annuelle.



Mmes Gaudefroy et Cecconi

DIPLOME de la MEDAILLE d'HONNEUR du TRAVAIL

Samedi 12 décembre 2009, M. le Maire remettait à M. Patrick ARNAL le diplôme de la médaille d'honneur du travail Argent en récompense de 20 années d'activité chez Apria à Paris 9ème et à Mme Claudine DELIGNY, le diplôme de la médaille d'honneur du travail Or pour 35 années à l'étude de Mes Krowicki et Bridoux à la Ferté sous Jouarre.
Toutes nos félicitations !



M. Biberon.



M. le Maire entouré de Mme Deligny et M. Arnal

SPECTACLE de NOEL

Mercredi 9 décembre 2009 dans la salle de la mairie, une trentaine d'enfants a assisté au spectacle de fin d'année. Ils ont écouté l'histoire d'un petit moine tibétain « Shaon Li » qui rêve de quitter le monastère pour découvrir le monde d'en bas qu'il imagine du haut de sa montagne ; les instruments ont participé à la magie de l'histoire.



Shaon Li devant le grand Maître

Tous étaient heureux de cet après-midi qui s'est terminé comme chaque année par un goûter.



ILLUMINATIONS de NOEL

La commune a fait l'acquisition de nouvelles illuminations pour les fêtes. Des luminaires ont été installés sur les candélabres aux lotissements des Petits Clos et Bois de Foy. Un motif avec notamment le blason de la commune a été mis à l'entrée de la ZAC du Hainault. Il est prévu d'en mettre également à Fay le Bac l'année prochaine.

TRAVAUX ZONE INDUSTRIELLE

Comme prévu au budget primitif, des places de parking ont été créées rue de la Merlette et le revêtement a été refait entre le 17 rue de la Merlette et le carrefour de la rue du Hainault. La réfection devrait se prolonger en 2010 jusqu'au stop.

LIMITATION DE VITESSE à FAY le BAC : 30 km/h

En concertation avec la commune de Sammeron, il a été décidé de limiter la vitesse à 30 km/h au hameau de Fay le Bac. **Pour la sécurité de tous, merci de respecter cette réglementation.**

Dans le cadre du contrat triennal de voirie, le Conseil Général a imposé le remplacement de certains panneaux usagés et la pose de balises au pont du Fayet. Ces acquisitions ont été prises en charge à 50 % par chaque commune.

PROJET EXPOSITION

La Municipalité invite les artistes (peintures, sculptures, broderies...) de Sept-Sorts à se faire connaître dès maintenant en mairie, afin d'organiser en février ou mars 2010, une exposition sur les œuvres des artistes sept-sortais.

Nous comptons sur votre participation.

RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES



FORMATION aux PREMIERS SECOURS CIVIQUES

La Municipalité envisage d'organiser sur la commune une formation aux Premiers Secours Civiques (PSC1) dispensée par les Sapeurs Pompiers, pour les élus et le personnel communal. Cette formation permettrait de faire face aux accidents domestiques, d'apprendre les gestes de survies et de savoir prévenir les secours.

Les personnes de la commune qui seraient intéressées pour suivre cette formation, sont invitées à s'inscrire en mairie dès maintenant.

**SEPT-SORTS S'ENGAGE DANS LE
DEVELOPPEMENT DURABLE et
REDUIT SON UTILISATION de
PESTICIDES**

Les ressources en eau du département de Seine et Marne sont soumises à de fortes pressions : prélèvements croissants, sécheresses, et dégradation de la qualité des rivières et des eaux souterraines par une pollution généralisée.

Face à ce constat, les différents acteurs de l'eau du Département ont décidé de mener ensemble une politique de gestion de l'eau volontariste et cohérente qui s'est traduite par la signature, le 27 septembre 2006, du Plan Départementale de l'Eau. L'un des objectifs est de reconquérir la qualité de la ressource en intensifiant la prévention des pollutions.

Pour plus d'informations sur le plan départemental de l'eau, consulter le site : <http://eau.seine-et-marne.fr/>

Mise en place d'un protocole de réduction d'utilisation des pesticides.

Le 22 août 2008, la commune de Sept-Sorts s'est engagée par délibération à mettre en place un protocole de réduction d'usage des produits phytosanitaires avec l'aide du Conseil Général.

Les pratiques de désherbage de la commune ont été diagnostiquées le 23 septembre 2008.

Ce diagnostic a permis d'effectuer un premier bilan des pratiques.

Les agents de la commune en charge du désherbage, ont participé le 15 octobre 2009 à une journée de sensibilisation afin de protéger leur santé et de réduire au maximum les pollutions pouvant être causées par les pratiques de désherbage chimique sur la commune.

A la suite de cette journée de sensibilisation, un protocole a été mis en place pour l'entretien des espaces publics communaux, afin de réduire au maximum



Le désherbeur thermique

l'emploi de produits chimiques pour préserver la qualité des eaux.

Les modifications de pratiques pourront entraîner la présence d'herbes sur la commune ; ce ne sera pas la conséquence d'une négligence des agents ou des élus, mais le résultat d'un entretien différent des espaces, visant à préserver la santé et l'environnement.

**ENTRETIENS A LA CHARGE des
PARTICULIERS et DES
ENTREPRISES**

En ce début d'hiver, il est bon de vous rappeler que chaque particulier est tenu d'entretenir les trottoirs devant chez lui (art. L 2212-2 Code Collectivités Territoriales – Règlement sanitaire départemental)

- Veiller à ce que les gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales ne soient jamais obstruées.
- En cas de neige ou de gelée, **balayer** devant sa maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
- En cas de verglas, **jeter du sable...**, devant son habitation.

RECETTES

Joues de Porc au cidre et miel

Préparation : 30 min

Cuisson : 2 h

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 8 joues de porc
- 1 oignon
- 1 pomme acidulée
- 1 bouteille de cidre
- 15 cl de miel liquide
- 1 bocal d'airelles (125 g)
- 25 cl de fond de veau
- 20 g de farine
- 1/2 botte de persil
- huile d'olive
- beurre
- sel et poivre

Préparation :

Faire revenir les joues dans un filet d'huile d'olive et une noix de beurre dans une marmite. Une fois dorées, les retirer et mettre les oignons émincés à fondre.

Rajouter les joues aux oignons, la pomme coupée en petits dés et enrober le tout avec le miel.

Lorsque le miel recouvre bien tous les ingrédients, saupoudrer avec la farine tout en remuant les morceaux.

Laisser brunir la farine, puis verser le cidre et ensuite le fond de veau.

Porter à ébullition, mettre sur petit feu et y ajouter le persil, le bocal d'airelles avec son jus, sel et poivre.

Laisser mijoter le tout à couvert durant 2 h environ en remuant de temps en temps.

Penser à vérifier l'assaisonnement avant de servir.

Cela s'accommode très bien avec des pommes de terre vapeur.

Fois gras alcoolisé au torchon

Préparation : 10 min

Cuisson : 0

Ingrédients (pour 1 foie frais) :

- 1 lobe de foie frais
- porto ou cognac
- sel, poivre
- 1 torchon

Préparation :

Emietter le foie, pour en ôter la plus grosse partie des nerfs (ne pas s'amuser à enlever les plus petits, sinon c'est de la purée).

Prendre un torchon (propre hein!), le disposer à plat, sur une table, dans le sens de la hauteur.

Sur la partie d'en bas, mettre du gros sel, du poivre, et du porto ou du cognac (ne pas avoir la main trop lourde, et ne pas finir la bouteille tout de suite!!).

Déposer au dessus les morceaux de foie, en essayant de reconstituer un seul bloc.

Faire de même, sur le dessus du foie (sel, poivre, alcool), et enrouler le torchon autour, en serrant bien les extrémités comme un gros bonbon.

Mieux vaut s'y mettre à 2, de façon à ce que la graisse commence à sortir du torchon.

L'oublier pendant 48 h, dans le bac à légumes du frigo.

Là, vous pouvez finir la bouteille!

Au bout de 2 jours, vous obtenez un foie gras mi-cuit, que vous pouvez soit déguster de suite, soit découper en tronçons, et mettre au congélateur

Bon appétit !

Pensée du mois

Le bonheur, c'est de continuer à désirer ce que l'on possède.

Saint Augustin.

Rubrique jardinage

Mes plus belles roses :

Entre l'homme et la rose,

C'est une vieille histoire d'amour.



La plus ancienne représentation de rose se trouve sur une fresque d'un palais de Cnossos, en Crète, construit en 2000 avant J.-C. La rose est en Gaule 2500 ans après, où elle défend de ses épines les potagers des paysans contre le gibier du seigneur.

Quelques centaines d'années plus tard, elle est omniprésente dans les jardins médiévaux, offrant ses pétales lors des processions religieuses. Il nous en est resté le nom du rosaire. Les croisés, vers 1300, ont pris la peine de rapporter les fragiles boutures des roses du Moyen-Orient. C'est à la Renaissance que les poètes s'emparèrent de son image. Les vers de Ronsard n'ont jamais été remaniés depuis 1550, date des fameuses Odes. La rose non plus, puisque nous la célébrons comme jamais, dans nos parfums, nos fêtes, nos jardins, nos rosaires qui lui sont spécialement dédiées...

Solution des mots croisés

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	
P	A	L	P	I	T	A	T	I	O	N	S		F	A	I	S	A	N	E	S	1
A	V	I	O	N		L	E	N	T		C	E	R	F	V	O	L	A	N	T	2
N	A	T	U	R	E	L		C	A	L	O	T		F	R	I	T		T	A	3
T	R	I		I	N	I	M	A	G	I	N	A	B	L	E		A	M	E	R	4
A	I	G	U		J	E	U		E	S	S	I	E	U		A	I	E		T	5
G	E	I	S	H	A		R	E		S	E	N	T	E	U	R		G	R	E	6
R	E	E		O	M	B	E	L	L	E		S	A	N	S	C	O	E	U	R	7
U		U	R	U	B	U	S		I	R	E		I	T	E		P	R	I	S	8
E	N	S	I	L	E	R		E	N		C	O	L		R	A	T	E	S		9
L	I	E	G	E		A	M	A	T	E	U	R		V	A	G	I		S	T	10
I	N	S	U		B	L	E	U	E	T		G	A	I		I	M	P	E	R	11
Q	I		E	M	A	I	L		A	C	C	E	D	E	R		I	U	L	E	12
U		C	U	I	S	S	E	A	U		A	L	E	S	O	N	S		A	S	13
E	C	A	R	L	A	T	E	S		L	I	E	R		T	O	T	O	N	S	14
S	E	L	S		L	E	S	E	R	E	N	T		D	E	M	E	N	T	E	15



Le pont au Pâtis sous la neige.